

Taxe du SIVOM du Pays du Mont-Blanc : la Commune de Saint-Gervais adopte une politique volontariste de neutralité en faveur du contribuable

Jusqu'à la le budget communal versait directement sa cotisation au SIVOM. Depuis la fiscalisation de cette cotisation chaque habitant du territoire du SIVOM a vu une nouvelle taxe intercommunale apparaître sur sa fiche d'imposition.

Enfin presque tous ! En effet sur les 14 communes du pays du Mont-Blanc, Saint-Gervais est l'une des rares à avoir mis en place un système de compensation fiscale exonérant le contribuable saint-gervolain de cette taxe supplémentaire. En fait dès son apparition et depuis, à chaque fois que celle-ci augmente, la commune a choisi de baisser d'autant le taux de sa propre taxe communale. De sorte que pour le contribuable saint-gervolain l'ensemble des taxes communale et intercommunale ne change pas son niveau d'imposition !

Cet effort et cette volonté de neutralité fiscale en faveur du contribuable méritent d'être soulignés. C'est, indirectement, une aide apportée aux revenus les plus faibles.

Pool bancaire : comme chaque année, le pool bancaire, regroupant l'ensemble des partenaires financiers de la commune s'est réuni en juin. Ce partenariat fut imposé par l'impérieuse nécessité de réaménagement de la dette. Le compte administratif 2005 et le budget primitif 2006 ont été présentés à ses membres. Satisfaits de la bonne santé financière de la Commune due à une gestion rigoureuse des deniers publics, ils n'ont pas hésité à adresser leurs félicitations à Saint-Gervais. Cette confirmation a permis d'aborder et de réactualiser les deux projets d'importance que sont le contournement du bourg et le groupe scolaire et pour lesquels un recours à l'emprunt sera nécessaire, même si des provisions sont dorénavant déjà réalisées. Ainsi, ce suivi attentif et régulier avec nos partenaires financiers, établi sur des bases de confiance réciproque, permet-il la validation du sérieux de nos dossiers en cours.

La ligne Budgétaire 2006

La ligne politique 2006 se résume à celle du mandat. En peu de mots mais avec beaucoup d'effets elle a trois objectifs :

> la réduction du très important endettement dont nous avons hérité,

> le maintien d'une fiscalité stable,

> la poursuite de l'investissement public

Si c'est une gageure, il se trouve que les défis sont aussi stimulants et c'est avec résolutions et constance que nous y parvenons.

L'endettement de la Commune est en baisse constante chaque année depuis 2001. Cette année, l'endettement s'est encore réduit de plus de 9 %, sans hausse d'impôts et sans emprunts nouveaux non plus. Parallèlement à cette politique qui laisse de la marge pour les emprunts

futurs des projets les plus importants, la municipalité reste active sur le plan de l'investissement. Chacun a pu constater l'avancée des travaux de l'église de Saint-Nicolas, du bourg ou du Fayet. En effet embellir notre cité et vivifier l'économie locale par l'investissement public est aussi l'un des points importants de notre démarche. Aussi c'est près de 8 millions d'euros d'investissements nouveaux qui sont ou seront réalisés cette année ! Outre les acquisitions foncières liées aux projets futurs, outre les travaux qui se voient et qui transforment notre cadre de vie, un effort particulier est fait pour la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement. Ces investissements sont nécessaires et se justifient par la vétusté et la longueur de nos réseaux.

Endettement de la Commune de Saint-Gervais les Bains

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dette au 31/12	25 835 334 €	24 404 183 €	22 606 950 €	20 656 920 €	18 770 913 €	16 928 830 €
Dette par habitant	4 788 €	4 523 €	4 190 €	3 828 €	3 479 €	3 137 €
Evolution année n/n-1	-5,82%	-5,54%	-7,36%	-8,63%	-9,13%	-9,81%
Evolution entre 2001 et 2006						-34,47%

Dette par habitants Communes voisines (*)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Megève	4 918 €	5 978 €	7 376 €	8 547 €	7 743 €	non publié
Chamonix	4 333 €	4 325 €	4 412 €	4 227 €	4 550 €	non publié
Combloux	4 043 €	4 731 €	4 550 €	4 353 €	4 024 €	non publié
Morzine	8 385 €	8 382 €	8 445 €	9 028 €	8 318 €	non publié

* données issues du site Minefi

Les ratios financiers du budget 2006 de la Commune de Saint-Gervais les Bains

	Montants
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	2 255,41 €
Produits des impôts directs / Population	1 542,99 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	3 115,14 €
Dépenses d'équipement brutes / Population	2 501,60 €
Encours de la dette au 31-12-2005 / Population	3 478,67 €
Dotations Globales de Fonctionnement / Population	544,66 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	37,30%
Coefficient mobilisation potentiel fiscal	1,24
Dépenses réelles de fonctionnement & remboursement annuel du capital / recettes réelles de fonctionnement	83,37%
Dépenses d'équipement brutes/recettes réelles de fonctionnement	80,30%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	111,67%

Budgets de l'Eau et de l'Assainissement - Evolution du montant des investissements

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Eau						
Investissement	97 075 €	92 054 €	332 668 €	304 643 €	447 912 €	774 600 €
Invest. par habitant	18 €	17 €	62 €	56 €	83 €	144 €
Evolution année n/n-1	16,63%	-5,17%	261,38%	-8,42%	47,03%	72,94%
Assainissement						
Investissement	118 684 €	117 527 €	231 981 €	304 929 €	685 824 €	590 000 €
Invest. par habitant	22 €	22 €	43 €	57 €	127 €	109 €
Evolution année n/n-1	-67,59%	-0,97%	97,38%	31,45%	124,91%	-13,97%

Vie pratique

Impôts : Ayez le bon réflexe ! Choisissez le prélèvement automatique

Souvent fin d'année rime avec impôts à payer ! Afin de vous simplifier l'impôt, sachez qu'il est possible de payer vos impôts par prélèvement automatique.

C'est simple, souple, sûr et gratuit.

Simple : le règlement est automatique, vous ne risquez plus d'oublier de payer et de subir des majorations de 10%

Souple : vous pouvez modifier vos prélèvements à la hausse, à la baisse ou interrompre vos prélèvements
Sûr : vous avez la maîtrise de vos règlements avec un engagement de remboursement par le Trésor Public sous huit jours ouvrés en cas d'éventuelles erreurs de prélèvement

Gratuit : les prélèvements sont effectués sans frais sur votre compte

Trois formules au choix : les prélèvements mensuels, le prélèvement à l'échéance et le paiement par internet.

Les prélèvements mensuels

Qu'il s'agisse de votre impôt sur le revenu ou de vos impôts locaux, le réflexe « prélèvements mensuels » vous apporte de la souplesse dans la gestion de votre budget mensuel.

- 10 mensualités de janvier à octobre, avec des prélèvements éventuellement en novembre et décembre en cas d'augmentation de l'impôt.

- Les prélèvements sont effectués le 15 de chaque mois

Le prélèvement à l'échéance

- Pour l'impôt sur le revenu, 3 prélèvements (février - mai - septembre), pour la taxe foncière un unique prélèvement en octobre, et pour la taxe d'habitation avec la redevance TV, un unique prélèvement en novembre ou décembre.

- Les prélèvements sont effectués 10 jours après chaque date limite de paiement.

Pour ces deux formules, vous pouvez adhérer toute l'année :

- par internet www.impots.gouv.fr grâce au service en ligne de paiement des impôts.
- par courrier
- auprès de votre trésorerie

Le paiement direct en ligne

Avis aux internautes : vous pouvez payer vos impôts en ligne. Il vous suffit de disposer d'un compte bancaire domicilié en France.

Le prélèvement automatique, un mode de paiement avantageux :

- Si vous avez effectué votre déclaration de revenus par internet et si vous utilisez un des modes de paiement automatique de l'impôt sur le revenu, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt de 20 euros,
- Si vous choisissez le prélèvement à l'échéance, vous bénéficiez d'un avantage de trésorerie de 10 jours,
- Si vous choisissez le paiement par internet, vous bénéficiez d'un délai supplémentaire de paiement de 5 jours, ainsi qu'un avantage de trésorerie de 10 jours.

Elections :

2007 sera une année d'élections, pensez à vous inscrire avant le 31 décembre 2006 !

Elections présidentielles :

1^{er} tour : le 22 avril 2007
2^{ème} tour : le 6 mai 2007

Elections législatives :

1^{er} tour : le 10 juin 2007
2^{ème} tour : le 17 juin 2007

Horaires d'ouverture

Mairie de Saint-Gervais les Bains

- Lundi, mardi, mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- Vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Téléphone : +(33) (0)4 50 47 75 66

Télécopie : +(33) (0)4 50 47 75 73

Email mairie.stgervais@wanadoo.fr

Bureau d'état civil de Saint-Nicolas de Véroce Saison

- Lundi, jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
- Samedi et dimanche : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Hors-saison

Lundi : 9h00-12h00, 14h00-17h00

Vendredi : 14h00-18h00

A titre indicatif la saison correspond aux périodes du 15 juin-15 septembre, 15 décembre-15 avril. Pour tout renseignement sur les horaires, s'adresser à l'Office de Tourisme.

Téléphone : +(33) (0)4 50 93 20 63

Télécopie : +(33) (0)4 50 93 24 33

Email mairieannexesaintnicolas@orange.fr

Bureau d'état civil du Fayet

- Lundi, mardi, jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Mercredi : de 8h30 à 12h00

- Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Téléphone : +(33) (0)4 50 78 27 69

Télécopie : +(33) (0)4 50 47 51 64

Email etat-civil.fayet@wanadoo.fr

Comme l'ont déjà choisi près de 70% des contribuables hauts-savoyards*, choisissez le paiement automatique pour vos impôts !

(*pourcentage concernant l'impôt sur le revenu)